



PARLONS FAITS ET ÉQUITÉ

Les médecins du Canada sont bien déterminés à améliorer la santé et les soins de santé en aidant les familles, les jeunes et les femmes, en appuyant l'expansion de l'économie et en veillant à ce que nous ayons des communautés florissantes d'un océan à l'autre. Nous savons que ces valeurs sont aussi celles des gouvernements. En tant que fournisseurs de soins de santé et propriétaires de cabinets médicaux exploités comme de petites entreprises, les médecins du Canada sont voués à ces objectifs depuis des décennies. Même si l'effet total des modifications fiscales proposées est actuellement à l'étude, tout indique qu'elles auront des répercussions négatives importantes sur les soins de santé des premières lignes et sur l'économie canadienne.

Voyons les faits :

FAIT 1 LA PLUPART DES MÉDECINS EXPLOITENT UN CABINET

- La plupart des médecins du Canada sont de petits entrepreneurs. Ils créent des emplois sur la scène locale, achètent de l'équipement et des fournitures, louent ou achètent des édifices, paient des services publics, des assurances et leurs impôts.
- Les médecins jouent un rôle essentiel dans les communautés florissantes, fournissant en permanence des soins aux Canadiens dans des cliniques, des hôpitaux, des établissements de soins de longue durée, à domicile, dans des villes et des communautés rurales.
- Les médecins aident l'économie du savoir à prendre de l'expansion en appuyant des laboratoires médicaux, des pharmaciens, des thérapeutes et d'autres travailleurs du savoir.
- Sans compter qu'ils prennent en charge les coûts de leur propre formation, les médecins doivent payer leur propre éducation médicale continue, qui est essentielle.

FAIT 2 LES MÉDECINS NE SONT PAS DES SALARIÉS

- La plupart des médecins touchent comme rémunération des honoraires négociés par le gouvernement de leur province ou territoire. Ce n'est pas un salaire.
- Contrairement à la plupart des salariés, la plupart des médecins n'ont pas d'assurance maladie, de congés rémunérés (vacances, congés de maladie ou congé parental), ni de régime de retraite.
- Les petits entrepreneurs et les employés salariés ne sont tout simplement pas identiques et il est injuste d'essayer de les traiter de la même façon dans le régime fiscal.

FAIT 3 LES MÉDECINS COMPTAIENT SUR DES MESURES FISCALES LÉGITIMES POUR EXPLOITER DES CABINETS VIABLES

- Les dispositions relatives au fractionnement du revenu, aux investissements passifs et aux gains en capital sont approuvées et reconnues par l'Agence du revenu du Canada comme mesures fiscales légitimes.

- Comme d'autres petits entrepreneurs, les médecins n'ont pas de régime de retraite. Les gouvernements les ont encouragés à utiliser ces stratégies légitimes de planification fiscale afin d'épargner en vue de la retraite et de subvenir aux besoins de leur famille.
- L'application de stratégies légitimes de planification fiscale et financière constitue un moyen essentiel de sécurité et de stabilité financière pour les médecins. Ce moyen joue un rôle crucial dans l'exploitation d'un cabinet viable et le maintien d'un nombre suffisant de médecins au Canada.

FAIT 4 S'ILS SONT APPLIQUÉS, CES CHANGEMENTS DÉSTABILISERONT LA PRESTATION DES SOINS DE SANTÉ

- La disparition de cette stratégie fiscale approuvée par les gouvernements aura des répercussions sur les médecins qui exploitent un cabinet et les forcera à repenser leur pratique, leurs heures de travail, leurs modèles de service et leur lieu de pratique.
- L'effet sera le plus lourd sur les médecins qui sont les seuls gagne-pain de leur famille ou qui prennent un congé parental ou de maladie.
- Les médecins ne peuvent hausser leurs honoraires pour compenser les augmentations prévues des coûts, comme ce changement fiscal prévu et les changements des règles régissant la TPS qui sont survenus dans le passé.
- Les jeunes médecins sont de plus en plus endettés après 10 ans et plus de formation médicale et c'est pourquoi il deviendra de plus en plus difficile d'attirer des étudiants dans les facultés de médecine.
- Les médecins du Canada comptent sur un régime fiscal qui n'entrave pas leur capacité de rembourser leurs dettes d'études et leur permet d'épargner efficacement en vue de la retraite.

FAIT 5 LA SITUATION DU CANADA SE DÉGRADERA – ARRÊTONS CE PLAN AVANT QUE TOUS LES CANADIENS Y PERDENT

- Les changements fiscaux proposés entraîneront une stagnation ou, encore pire, une érosion de notre économie du savoir en chassant des professionnels très qualifiés qui sont les locomotives de l'innovation, de la recherche, des progrès de la technologie et des avancées médicales.
- Ces changements causeront une grave instabilité dans le secteur des soins de santé, car des professionnels de la santé, y compris les médecins à tous les stades de leur carrière, remettront leur pratique en question.
- Les changements feront augmenter les coûts médicaux, ce qui alourdira les pressions qui s'exercent sur les gouvernements provinciaux et territoriaux. S'ils sont appliqués, ces changements dégraderont les négociations des honoraires entre les médecins et le gouvernement de leur province et territoire, ce qui entraînera encore d'autres perturbations inutiles.
- Reconnaissons que les médecins appuient énormément le Canada et l'économie canadienne en investissant dans les communautés, soignant la population canadienne, aidant à renforcer la classe moyenne et favorisant l'équité sociale dont nous bénéficions tous.